41125Ha

USAGES AUTORISÉS										
HABITATION				Type de	e bâtiment					
			Isol		melé	En rangée				
			Nomb	ore de logements			I	Localisati	on Pro	ojet d'ensemble
H1 Logement		mum	1		0	0				
PECPE LANGUE PARTITION DE LA CONTRACTION DEL CONTRACTION DE LA CON	Maxi	mum	2		0	0				
RÉCRÉATION EXTÉRIEURE R1 Parc										
NORMES DE LOTISSEMENT										
	Super			Larg		Profor	deur minin	nale		
	minimale	maxı	imale	minimale	maximale	110101		iaic		
DIMENSIONS GÉNÉRALES	610 m²			16 m			27 m			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES La largeur minimale d'un lot sur lequel doit être implanté mètres - article 321	un bâtiment isolé es	de 13	,5 mètre	es lorsque la lig	gne avant de	lot de ce lot	est courbe	et possè	de un rayon ma	ximal de 30
BÂTIMENT PRINCIPAL	Т опо отп	ii	la.	Hen	iteur	Non	ahua distana		Donmonto	as minimal
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur	шшша	ie	паи	neur	Non	ıbre d'étage	es		ge minimal logements
	mètre		%	minimale	maximale	minimal	ma	ximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + or 105m ² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES	7.9 m			5 m	11 m				8311- 0u +	103111-00-1
		Ma	arge	Largeur comb	inée des cours	Marge	I	POS	Pourcentage	Superficie
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	late	érale	latés	rales	arrière	mi	nimal	d'aire verte	d'aire
	6 m	1	5 m	5.5	5 m	7.5 m			minimale 20 %	d'agrémen
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	6 m					7.5 III	N.		ogements à l'hecta	
NORMES DE DENSITÉ	Vant	super au déta		ximale de planch	ministration		Minima		-	re Iaximal
Ru 3 E f	Par établisseme		Par bâtiment Par bâtiment			141111111111		IV.	iaxiiiai	
Ku 3 L 1	2200 m ²		2200 m ² 1100 m ²			15 log/l	าล			
MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT	2200 III		2200 III			tage minimal e				
MATERIAUA DE REVETEMENT	Façade				Mur latéral	tage minima e	Alge .	То	us Murs	75%
	1 uçuuc				- Iviai iaterai	_		Clin de		7570
									e fibre de bois	
									d'acrylique	
								Pierre		
									: stuc ou agrégat	exposé
									nétallique	
								Brique	;	
	Matériaux pro	hibés :	Vinyl	le						
STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU	DÉCHARGEMEN	T DE	S VÉHI	ICULES						
TYPE										
Général										
ENSEIGNE										
TYPE Type 1 Général										

USAGES AUTORISÉS

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R4 Espace de conservation naturelle

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace de conservation naturelle sur un lot où est exercé un usage résidentiel - article 96.0.1

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur m	ninimale	Hau	iteur	Nombre	d'étages	Pourcentag			
							de grands	logements		
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +		
DIMENSIONS GÉNÉRALES			8 m							
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément		
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	7 m	8 m	16	m	8 m					
NORMES DE DENSITÉ		Superficie max	imale de planch	er		Nombre de l	ogements à l'hecta	e		
	Vente	au détail	Administration		Administration			Minimal	M	aximal
Ru 3 E f	Par établissemen	t Par bâtimei	nt Par bâtiment							
	2200 m²	2200 m²	1100 m²			15 log/ha				

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Général

ENSEIGNE

TYPE

Type 1 Général

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

41161Ha

HABITATION			Type de bâtiment	i.		
	ĺ	Isolé	Jumelé	En rangée		
		Nombre de le	ogements autorisés	par bâtiment	Localisation	Projet d'ensemble
H1 Logement	Minimum	1	0	0		
	Maximum	2	0	0		
RÉCRÉATION EXTÉRIEURE						
R1 Parc						
NORMES DE LOTISSEMENT						

Largeur

maximale

1100 m²

minimale

15 m

Profondeur minimale

15 log/ha

DIMENSIONS GÉNÉRALES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

La largeur minimale d'un lot sur lequel doit être implanté un bâtiment isolé est de 12,5 mètres lorsque la ligne avant de lot de ce lot est courbe et possède un rayon maximal de 30 mètres - article 321

maximale

Superficie

minimale

2200 m²

BÂTIMENT PRINCIPAL Largeur minimale Hauteur Nombre d'étages Pourcentage minimal DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL de grands logements mètre 2 ch. ou + ou 3 ch. ou + ou 105m² ou + minimale maximale minimal maximal 85m2 ou + DIMENSIONS GÉNÉRALES 7.3 m 2 6 m 10 m POS Superficie Marge Largeur combinée des cours Marge Pourcentage NORMES D'IMPLANTATION Marge avant latérale latérales arrière minimal d'aire verte d'aire minimale d'agrément NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES 6 m 1.5 m 5.5 m 7.5 m 20 % Superficie maximale de plancher Nombre de logements à l'hectare NORMES DE DENSITÉ Vente au détail Administration Minimal Maximal 3 E f Par bâtiment Par établissement Par bâtiment

2200 m²

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Général

GESTION DES DROITS ACQUIS

CONSTRUCTION DÉROGATOIRE

Réparation ou reconstruction autorisée malgré l'implantation dérogatoire - article 895

ENSEIGNE

TYPE

Type 1 Général

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aménagement du niveau des terrains - article 445

41168Ra

USAGES AUTORISÉS								
RÉCRÉATION EXTÉRIEURE								
R1 Parc								
R2 Équipement récréatif extérieur de proximité								
BÂTIMENT PRINCIPAL								
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur n	ninimale	Hau	iteur	Nombre	e d'étages	Pourcentag de grands	ge minimal logements
	mètre	%	minimale	maximale	minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				8 m				
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale		inée des cours rales	Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	7 m	8 m	16	5 m	8 m			
NORMES DE DENSITÉ		Superficie max	ximale de planch	er		Nombre de	logements à l'hecta	re
	Vente	au détail	Ad	ministration		Minimal	M	aximal
Ru 3 E f	Par établissemen	t Par bâtime	ent Pa	ar bâtiment				
	2200 m²	2200 m²	!	1100 m²		15 log/ha		
STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉ	CHARGEMEN	T DES VÉH	ICULES					
ТУРЕ								
Général								
ENSEIGNE								
ТУРЕ								
Type 1 Général								

USAGES AUTORISÉS

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R4 Espace de conservation naturelle

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace de conservation naturelle sur un lot où est exercé un usage résidentiel - article 96.0.1

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur n	ninimale	Hau	iteur	Nombre	d'étages	Pourcentag	
	mètre	%			minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES			3.5 m					
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	15 m	8 m	16	m	15 m			
NORMES DE DENSITÉ	'	Superficie max	imale de planch	er		Nombre de l	ogements à l'hecta	re
	Vente	au détail	Ad	ministration		Minimal	M	aximal
Ru 3 E f	Par établissemen	t Par bâtimer	nt Par bâtiment					
	2200 m²	2200 m²	1100 m²			15 log/ha		

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Général

ENSEIGNE

TYPE

Type 1 Général

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

USAGES AUTORISÉS

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R4 Espace de conservation naturelle

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace de conservation naturelle sur un lot où est exercé un usage résidentiel - article 96.0.1

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur m	inimale	Hau	teur	Nombre d'étages		Pourcentag de grands	e minimal logements
	mètre	%	minimale			maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				3.5 m				
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	15 m	8 m	16	m	15 m			
NORMES DE DENSITÉ		Superficie max	imale de planch	er		Nombre de lo	logements à l'hectare	
	Vente	au détail	Ad	ministration		Minimal	M	aximal
Ru 3 E f	Par établissemen	t Par bâtimei	nt Par bâtiment					
	2200 m²	2200 m²	1100 m²		1100 m² 15 log/ha			

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Général

ENSEIGNE

TYPE

Type 1 Général

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

USAGES AUTORISÉS

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R4 Espace de conservation naturelle

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace de conservation naturelle sur un lot où est exercé un usage résidentiel - article 96.0.1

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur n	minimale	Hau	teur	Nombre d'étages		Pourcentage minimal de grands logements	
	mètre	%	minimale maximale		minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES			3.5 m					
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	15 m	8 m	16	m	15 m			
NORMES DE DENSITÉ		Superficie maxi	male de planch	er		Nombre de l	ogements à l'hecta	re
	Vente	au détail	Ad	ministration	Minimal		M	aximal
Ru 3 E f	Par établissemen	nt Par bâtimen	nt Par bâtiment					
	2200 m²	2200 m²	1100 m²			15 log/ha		

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Général

ENSEIGNE

TYPE

Type 1 Général

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

USAGES AUTORISÉS

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R4 Espace de conservation naturelle

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace de conservation naturelle sur un lot où est exercé un usage résidentiel - article 96.0.1

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur n	ninimale	Hau	teur	Nombre	d'étages	Pourcentag de grands	ge minimal logements
	mètre	%	minimale			maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				3.5 m				
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	15 m	8 m	16	m	15 m			
NORMES DE DENSITÉ		Superficie max	imale de planch	er		Nombre de l	logements à l'hectare	
	Vente	au détail	Ad	ministration	Minimal		M	aximal
Ru 3 E f	Par établissemen	t Par bâtimei	t Par bâtiment					
	2200 m²	2200 m²	1100 m²		15 log/ha			

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Général

ENSEIGNE

TYPE

Type 1 Général

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

USAGES AUTORISÉS

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R4 Espace de conservation naturelle

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace de conservation naturelle sur un lot où est exercé un usage résidentiel - article 96.0.1

BÂTIMENT PRINCIPAL

BITTIVIE (TTMI (OIT IIE														
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur m	inimale	Hau	teur	Nombre	d'étages		ge minimal logements						
	mètre	%	minimale maximale		minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +						
DIMENSIONS GÉNÉRALES			3.5 m											
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément						
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	15 m	8 m	16	m	15 m									
NORMES DE DENSITÉ		Superficie max	imale de planch	er		Nombre de le	logements à l'hectare							
	Vente	au détail	Ad	Administration		Administration		Administration		Administration		Minimal	M	aximal
Ru 3 E f	Par établissement	Par bâtimei	nt Par bâtiment											
	2200 m²	2200 m²		1100 m²		1100 m²		15 log/ha						

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Général

ENSEIGNE

TYPE

Type 1 Général

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

USAGES AUTORISÉS

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R4 Espace de conservation naturelle

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace de conservation naturelle sur un lot où est exercé un usage résidentiel - article 96.0.1

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur n	ninimale	Hau	teur	Nombre	d'étages	Pourcentag de grands	ge minimal logements
	mètre	%	minimale			maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				3.5 m				
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	15 m	8 m	16	m	15 m			
NORMES DE DENSITÉ		Superficie max	imale de planch	er		Nombre de l	logements à l'hectare	
	Vente	au détail	Ad	ministration	Minimal		M	aximal
Ru 3 E f	Par établissemen	t Par bâtimei	t Par bâtiment					
	2200 m²	2200 m²	1100 m²		15 log/ha			

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Général

ENSEIGNE

TYPE

Type 1 Général

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

41179Ha

USAGES AUTORISÉS												
HABITATION						bâtiment						
		ļ	Isol			nelé		angée				
111	3.6	imum		re de loge		autorisés	•		Lo	calisatio	n Pro	jet d'ensemble
H1 Logement		imum	2	0			0					
RÉCRÉATION EXTÉRIEURE						,		, I				
R1 Parc												
NORMES DE LOTISSEMENT												
	Supe	rficie			Larg	eur						
	minimale	max	ximale	minima	le	maxima	le	Profonde	eur minima	le		
DIMENSIONS GÉNÉRALES				15 m	ĺ							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			,									
La largeur minimale d'un lot sur lequel doit être implanté un ba mètres - article 321	âtiment isolé es	st de 12	2,5 mètre	s lorsque	la lig	ne avant	de lot d	e ce lot es	t courbe e	et possèd	e un rayon max	imal de 30
BÂTIMENT PRINCIPAL												
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur	minim	ale		Hau	teur		Nomb	re d'étages		Pourcentag	
	mètre	T	%	minim	ale	maxima	le	minimal	max	imal	de grands 2 ch. ou + ou	3 ch. ou + ou
DIMENSIONS GÉNÉRALES	7.9 m			7 m		11 m		1	2		85m² ou +	105m² ou +
DIVIENSIONS GENERALES	7.5 III	N	1arge			née des coi	urs	Marge	PC		Pourcentage	Superficie
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant		ıtérale		latér			arrière	mini		d'aire verte	d'aire
NODAGE DIN ON ANTATYON OF YER	6 m		1.5 m		5.5	m		7.5 m			minimale 20 %	d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	O III			imala da n				7.3 III	Non	obre de lo	gements à l'hectai	• <u> </u>
NORMES DE DENSITÉ	Superficie maximale de plancher Nombre de Vente au détail Administration Minimal								=	aximal		
Ru 3 E f	Par établisseme		Par bâtime	nt		r bâtiment	•	1			112	
	2200 m²		2200 m²			1100 m²			15 log/ha	<u> </u>		
MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT						Pourc	entage n	ninimal exi	gé			
	Façade					Mur latéra	1			Tou	s Murs	100%
										Pierre		
										Enduit:	stuc ou agrégat e	xposé
										Brique		
										Clin de	bois	
										Enduit d	d'acrylique	
	Matériaux pro	ohibés :	Vinyl	e								
STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉ	CHARGEME	NT DI	ES VÉHI	CULES								
TYPE												
Général												
GESTION DES DROITS ACQUIS												
CONSTRUCTION DÉROGATOIRE												
Réparation ou reconstruction autorisée malgré l'implantation dés	rogatoire - artic	le 895	i									
ENSEIGNE												
ТҮРЕ												
Type 1 Général												
AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES												
Aménagement du niveau des terrains - article 445												

USAGES AUTORISÉS

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R4 Espace de conservation naturelle

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace de conservation naturelle sur un lot où est exercé un usage résidentiel - article 96.0.1

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur r	minimale	Hau	teur	Nombre d'étages		Pourcentag	ge minimal logements
	mètre	%	minimale maximale		minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES			3.5 m					
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	15 m	8 m	16	m	15 m			
NORMES DE DENSITÉ		Superficie max	imale de planch	er		Nombre de le	ogements à l'hectar	re
	Vente	au détail	Ad	ministration		Minimal	M	aximal
Ru 3 E f	Par établissemer	nt Par bâtimer	nt Par bâtiment					
	2200 m²	2200 m²	1100 m²			15 log/ha		

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Général

ENSEIGNE

TYPE

Type 9 Public ou récréatif

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

USAGES AUTORISÉS

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R4 Espace de conservation naturelle

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace de conservation naturelle sur un lot où est exercé un usage résidentiel - article 96.0.1

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur n	Largeur minimale		iteur	Nombre	d'étages	Pourcentag	
	mètre	%			minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES			3.5 m					
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	15 m	8 m	16	i m	15 m			
NORMES DE DENSITÉ	•	Superficie maxi	imale de planch	er		Nombre de l		re
	Vente	au détail	Administration			Minimal	M	aximal
Ru 3 E f	Par établissemen	t Par bâtimen	nt Par bâtiment					
	2200 m²	2200 m²		1100 m²		15 log/ha		

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Général

ENSEIGNE

TYPE

Type 9 Public ou récréatif

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

USAGES AUTORISÉS

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R4 Espace de conservation naturelle

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace de conservation naturelle sur un lot où est exercé un usage résidentiel - article 96.0.1

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur 1	Largeur minimale		Hauteur		Nombre d'étages		ge minimal logements
	mètre	%	minimale maximale		minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES			3.5 m					
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	15 m	8 m	16	m	15 m			
NORMES DE DENSITÉ		Superficie max	imale de planch	er		Nombre de l	ogements à l'hecta	re
	Vente	au détail	Administration			Minimal	M	aximal
Ru 3 E f	Par établissemen	nt Par bâtimer	nt Pa	nt Par bâtiment				
	2200 m²	2200 m²		1100 m²		15 log/ha		

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Général

ENSEIGNE

TYPE

Type 9 Public ou récréatif

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

USAGES AUTORISÉS

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R4 Espace de conservation naturelle

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace de conservation naturelle sur un lot où est exercé un usage résidentiel - article 96.0.1

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur n	Largeur minimale		iteur	Nombre	d'étages	Pourcentag	
	mètre	%			minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES			3.5 m					
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	15 m	8 m	16	i m	15 m			
NORMES DE DENSITÉ	•	Superficie maxi	imale de planch	er		Nombre de l		re
	Vente	au détail	Administration			Minimal	M	aximal
Ru 3 E f	Par établissemen	t Par bâtimen	nt Par bâtiment					
	2200 m²	2200 m²		1100 m²		15 log/ha		

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Général

ENSEIGNE

TYPE

Type 9 Public ou récréatif

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

USAGES AUTORISÉS

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R4 Espace de conservation naturelle

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace de conservation naturelle sur un lot où est exercé un usage résidentiel - article 96.0.1

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur m	inimale	Hau	teur	Nombre	d'étages	Pourcentag	ge minimal
DIMENSIONS DE BATHMENT TRANCH AL							de grands	logements
	mètre	%	minimale maximale		minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES			3.5 m					
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	15 m	8 m	16	m	15 m			
NORMES DE DENSITÉ		Superficie max	imale de planch	er		Nombre de le	ogements à l'hecta	re
	Vente	au détail	Administration			Minimal	M	aximal
Ru 3 E f	Par établissemen	t Par bâtimei	nt Pa	ar bâtiment				
	2200 m²	2200 m²		1100 m²		15 log/ha		

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Général

ENSEIGNE

TYPE

Type 1 Général

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

USAGES AUTORISÉS

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R4 Espace de conservation naturelle

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace de conservation naturelle sur un lot où est exercé un usage résidentiel - article 96.0.1

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur m	iinimale	Hau	teur	Nombre	Nombre d'étages		ge minimal
DEVIETORO DE BATEVIETA TREVEITAE							de grands	logements
	mètre	%			minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				3.5 m				
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	15 m	8 m	16	m	15 m			
NORMES DE DENSITÉ		Superficie max	imale de planch	er		Nombre de l	ogements à l'hecta	re
	Vente	au détail	Ad	Administration		Minimal	M	aximal
Ru 3 E f	Par établissement	Par bâtimei	nt Pa	ar bâtiment				
	2200 m²	2200 m²		1100 m²		15 log/ha		

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Général

ENSEIGNE

TYPE

Type 1 Général

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

USAGES AUTORISÉS

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R4 Espace de conservation naturelle

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace de conservation naturelle sur un lot où est exercé un usage résidentiel - article 96.0.1

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur m	inimale	Hau	teur	Nombre	d'étages	Pourcentag	ge minimal
DIMENSIONS DE BATHMENT TRANCH AL							de grands	logements
	mètre	%	minimale maximale		minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES			3.5 m					
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	15 m	8 m	16	m	15 m			
NORMES DE DENSITÉ		Superficie max	imale de planch	er		Nombre de le	ogements à l'hecta	re
	Vente	au détail	Administration			Minimal	M	aximal
Ru 3 E f	Par établissemen	t Par bâtimei	nt Pa	ar bâtiment				
	2200 m²	2200 m²		1100 m²		15 log/ha		

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Général

ENSEIGNE

TYPE

Type 1 Général

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

USAGES AUTORISÉS

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R4 Espace de conservation naturelle

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace de conservation naturelle sur un lot où est exercé un usage résidentiel - article 96.0.1

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hau	iteur	Nombre	Nombre d'étages		ge minimal
							de grands	logements
	mètre	%			minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES			3.5 m					
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	15 m	8 m	16	m	15 m			
NORMES DE DENSITÉ		Superficie max	imale de planch	er		Nombre de le	ogements à l'hecta	re
	Vente	au détail	Administration			Minimal	M	aximal
Ru 3 E f	Par établissemen	t Par bâtimei	nt Pa	nt Par bâtiment				
	2200 m²	2200 m²		1100 m²		15 log/ha		

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Général

ENSEIGNE

TYPE

Type 1 Général

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

USAGES AUTORISÉS

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R4 Espace de conservation naturelle

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace de conservation naturelle sur un lot où est exercé un usage résidentiel - article 96.0.1

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur n	Largeur minimale		iteur	Nombre	d'étages	Pourcentag	
	mètre	%			minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES			3.5 m					
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	15 m	8 m	16	i m	15 m			
NORMES DE DENSITÉ	•	Superficie maxi	imale de planch	er		Nombre de l		re
	Vente	au détail	Administration			Minimal	M	aximal
Ru 3 E f	Par établissemen	t Par bâtimen	nt Par bâtiment					
	2200 m²	2200 m²		1100 m²		15 log/ha		

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Général

ENSEIGNE

TYPE

Type 1 Général

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

USAGES AUTORISÉS

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R4 Espace de conservation naturelle

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace de conservation naturelle sur un lot où est exercé un usage résidentiel - article 96.0.1

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur m	iinimale	Hau	teur	Nombre	Nombre d'étages		ge minimal
DEVIETORO DE BATEVIETA TREVEITAE							de grands	logements
	mètre	%			minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES				3.5 m				
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	15 m	8 m	16	m	15 m			
NORMES DE DENSITÉ		Superficie max	imale de planch	er		Nombre de l	ogements à l'hecta	re
	Vente	au détail	Ad	Administration		Minimal	M	aximal
Ru 3 E f	Par établissement	Par bâtimei	nt Pa	ar bâtiment				
	2200 m²	2200 m²		1100 m²		15 log/ha		

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Général

ENSEIGNE

TYPE

Type 1 Général

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

USAGES AUTORISÉS

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R4 Espace de conservation naturelle

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace de conservation naturelle sur un lot où est exercé un usage résidentiel - article 96.0.1

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur m	inimale	Hau	teur	Nombre	d'étages	Pourcentag	ge minimal
DIMENSIONS DE BATHMENT TRANCH AL							de grands	logements
	mètre	%	minimale maximale		minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES			3.5 m					
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	15 m	8 m	16	m	15 m			
NORMES DE DENSITÉ		Superficie max	imale de planch	er		Nombre de le	ogements à l'hecta	re
	Vente	au détail	Administration			Minimal	M	aximal
Ru 3 E f	Par établissemen	t Par bâtimei	nt Pa	ar bâtiment				
	2200 m²	2200 m²		1100 m²		15 log/ha		

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Général

ENSEIGNE

TYPE

Type 1 Général

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

USAGES AUTORISÉS

RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

R4 Espace de conservation naturelle

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Espace de conservation naturelle sur un lot où est exercé un usage résidentiel - article 96.0.1

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Largeur minimale		Hau	iteur	Nombre	Nombre d'étages		ge minimal
							de grands	logements
	mètre	%			minimal	maximal	2 ch. ou + ou 85m² ou +	3 ch. ou + ou 105m² ou +
DIMENSIONS GÉNÉRALES			3.5 m					
NORMES D'IMPLANTATION	Marge avant	Marge latérale	Largeur combinée des cours latérales		Marge arrière	POS minimal	Pourcentage d'aire verte minimale	Superficie d'aire d'agrément
NORMES D'IMPLANTATION GÉNÉRALES	15 m	8 m	16	m	15 m			
NORMES DE DENSITÉ		Superficie max	imale de planch	er		Nombre de le	ogements à l'hecta	re
	Vente	au détail	Administration			Minimal	M	aximal
Ru 3 E f	Par établissemen	t Par bâtimei	nt Pa	nt Par bâtiment				
	2200 m²	2200 m²		1100 m²		15 log/ha		

STATIONNEMENT HORS RUE, CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES

TYPE

Général

ENSEIGNE

TYPE

Type 1 Général

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES